

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au conseil d'administration de**

**L'AUTORITE DE SURVEILLANCE LPP ET
DES FONDATIONS DE SUISSE OCCIDENTALE (As-So)
A LAUSANNE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration de l'établissement alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

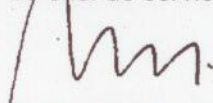
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et au concordat du 23 février 2011 sur la création et l'exploitation de l'As-So.

Nous précisons qu'un rapport détaillé a été établi par l'Inspection des finances du Canton du Valais (IF) et remis au président et à la direction de l'établissement, au Conseil d'Etat et aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil, en application de l'art. 50 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton qui régit l'activité de l'IF.

Sion, le 29 avril 2015

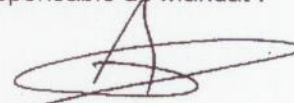
**INSPECTION CANTONALE
DÈS FINANCES**

Le chef de service :



Christian Melly
Expert-réviseur agréé

Le responsable de mandat :



Blaise Rey
Expert-réviseur agréé

Annexe :

- Comptes annuels de l'As-So (bilan, compte de profits et pertes et annexe)



Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Comptes annuels 2014

Lausanne, mai 2015

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF		année précédente
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie	2 700 491	2 314 345
Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services	37 892	79 779
Autres créances à court terme	0	0
Actifs de régularisation	9 970	491 822
<i>Total de l'actif circulant</i>	2 748 353	2 885 946
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles	1	1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	2 748 354	2 885 947
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>		
Dettes à court terme	53 696	93 436
Passifs de régularisation	420 530	494 725
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	474 226	588 161
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>		
Dettes à long terme portant intérêt	-	-
Provisions	180 000	180 000
<i>Total des capitaux à long terme</i>	180 000	180 000
<i>Capitaux propres</i>		
Réserve de remplacement	255 000	300 000
Résultat de l'exercice	21 342	906 919
Résultats cumulés	1 817 786	910 867
<i>Total des capitaux propres</i>	2 094 128	2 117 786
TOTAL DU PASSIF	2 748 354	2 885 947

Compte de résultat au 31 décembre 2014

		année précédente
Produits nets des prestations	2 689 368	3 516 402
Emoluments de surveillance et de décisions de l'As-So	3 042 565	3 485 068
Pertes sur débiteurs	- 13 647	0
Emoluments de haute surveillance	12 275	489 209
Rétrocession des émol. de haute surveillance	- 400 000	- 489 209
Revenus divers	48 175	31 334
 Charges de personnel	 - 2 166 927	 - 2 120 503
Salaires	- 1 814 402	- 1 710 165
Charges sociales	- 338 119	- 397 557
Autres charges de personnel	- 14 406	- 12 781
 Autres charges d'exploitation	 - 503 893	 - 492 895
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	- 38 403	- 33 615
Prestations de services, honoraires et assurances	- 223 200	- 233 761
Loyers, leasing	- 229 959	- 214 607
Divers	- 12 331	- 10 912
 Amortissements et correction de valeur	 - 0	 - 0
Charges et produits financiers	2 793	- 3 915
Charges exceptionnelles	- 0	- 0
 Résultat de l'exercice	 21 341	 906 919

Annexe aux comptes annuels

Informations financières

Le bilan et le compte de pertes et profits présentés dans les comptes annuels reflètent l'ensemble des activités de l'établissement. Le plan comptable a été établi sur la base du modèle harmonisé MCH2 prévu pour les collectivités publiques. Les règles du Code des obligations (art. 959 et suiv.) ont été appliquées.

L'exercice comptable concerne la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Toutes les activités ont eu lieu en Suisse et sont comptabilisées en francs suisse CHF.

Commentaires des comptes annuels

Bilan

Actif circulant

Trésorerie

Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La fortune au 31 décembre est répartie sur trois établissements :

- Poste Suisse (compte courant) pour CHF 1'095'415.61 (CHF 510'861.48 au 31.12.2013)
- Poste Suisse (compte Deposito) pour CHF 654'133.- (CHF 802'238.65 au 31.12.2013)
- Banque Cantonale Vaudoise, compte épargne, pour CHF 450'514.20 (CHF 500'232.05 au 31.12.2013)
- Banque Cantonale Neuchâteloise, compte courant, pour CHF 30'068.35 (CHF 500'012.40 au 31.12.2013)
- Banque Cantonale Neuchâteloise, compte épargne, pour CHF 470'360.25 (nouveau compte)

Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la facturation d'émoluments et les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'établissement a pu facturer ses prestations aux institutions au printemps 2013 pour l'émolument annuel et régulièrement pour les décisions administratives.

Actifs de régulation

La facturation de la taxe 2013 de la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle aux institutions de prévoyance a eu lieu en février 2014.

*Actif immobilisé***Immobilisations corporelles**

Aucun achat important n'a eu lieu en 2013. Le total de l'actif immobilisé reste à un montant de CHF 1 pour mémoire.

*Capitaux étrangers à court terme***Dettes à court terme**

L'établissement n'a pas de dette envers les deux institutions de prévoyance.

Passifs de régularisation

Il s'agit principalement de factures reçues en janvier 2015 concernant l'exercice 2014.

Un montant de CHF 20'000.- a été comptabilisé sous la rubrique « passifs de régularisation » pour les honoraires à payer à l'organe de révision.

*Capitaux étrangers à long terme***Provisions**

La provision créée en 2012 d'un montant de 180'000.- en lien avec les caisses de pensions n'a pas été utilisée en 2014. Les institutions n'ont pas exigé de versement complémentaire de l'employeur comme mesures d'assainissement. Par contre, les cotisations « employé » et « employeur » ont augmentées au 1^{er} janvier 2015.

Capitaux propres

Réserve de remplacement

La réserve de remplacement pour l'informatique a été partiellement utilisée pour le paiement de deux factures à la fin du projet Topaze phase 1 (45'000.-). Une deuxième phase de développement est prévue en 2015.

Compte de pertes et profits

Produits nets des prestations

La baisse des produits est liée à deux éléments :

- a) La baisse du tarif des émoluments décidée par le Conseil d'administration.
- b) La prise en charge par l'établissement du montant de la taxe de haute surveillance 2014.

Charges de personnel

Salaires

La masse salariale est conforme au budget. Aucune augmentation, correction ou complément de salaire n'a eu lieu durant l'année.

Charges sociales

L'évolution de charges sociales est la même que celle des salaires si l'on ne tient pas compte de la participation exceptionnelle de l'employeur aux provisions techniques le 25 avril 2013 pour un montant de 74'829.30

Autres charges d'exploitation

Les fournitures de bureaux et les prestations de services sont globalement du même niveau que l'année précédente.

Loyers, leasing

Le loyer se monte à CHF 193'570.- et les leasings informatiques à CHF 35'927.20 (dont un montant de remboursement de leasing de CHF 18'482.25)

Charges exceptionnelles

Aucune charge exceptionnelle en 2014.

Dissolution nette des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires

<u>2014</u>	<u>2013</u>	
45'000.-	0.-	La réserve de remplacement a été réduite d'un montant de 45'000.- (voir ci-dessus réserve de remplacement).

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 50 en moyenne annuelle.

Autres informations

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est un établissement de droit public inscrit au registre du commerce du canton de Vaud. L'établissement a son siège à Lausanne. Il a été créé conformément au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31.12.2014 n'est de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date.